

PREMIERE PARTIE

Chapitre I : ASPECT ACTUEL

1. La nature du sol.

Une partie du territoire de Cheratte est située dans le bassin de la Meuse ; le reste est montueux et s'étend en pente raide.

Le sol de la commune de Cheratte est composé en grande partie d'un limon argileux. A Cheratte-Hauteurs, il devient moins compact et, en quelques endroits, contient quelques bancs de schiste⁵.

La couche végétale varie de quinze à vingt centimètres de profondeur. On y trouve le limon sableux et vaseux⁶.

D'autre part, Thomassin⁷ nous apprend que l'on retrouve des filons de quartz pur dans les schistes de Cheratte.

2. Le relief.

Altitude minimum : 58 mètres au bord de la Meuse.

Altitude moyenne : 58, 79 mètres (au seuil de l'église – Cheratte bas).

Altitude maximum : 155 mètres⁸

La commune de Cheratte, qui compte 313 hectares de superficie totale, les répartit sur trois formes de relief :

- a. Les bords de la Meuse où s'étend Cheratte Bas.
- b. Les contreforts de la vallée, sur laquelle s'étale Cheratte-Haut.
- c. La vallée de la Julienne, qui fait la limite entre les communes de Cheratte et de Housse.

⁵ Georges DEJARDIN, Observations sur les différents modes de culture dans les communes de Wandre et Cheratte, Liège, 1888.

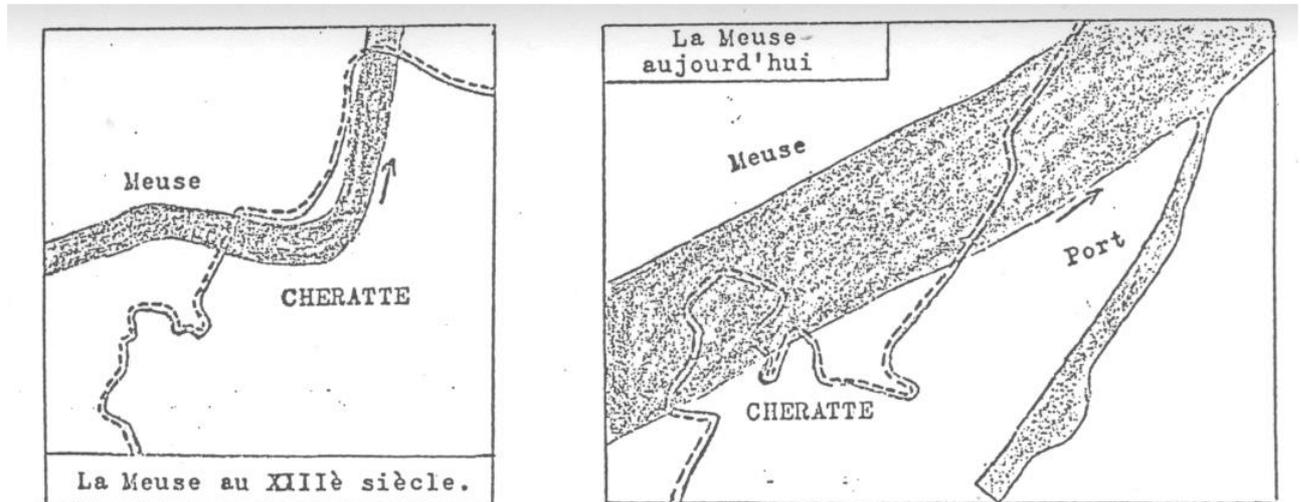
⁶ Henri DELVAUX de FOURON, Dictionnaire géographique de la province de Liège, Art. 1, rive droite de la Meuse. Liège, Jeunehomme, 1841, p. 96.

⁷ Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois, tome 32, p. 46, Liège, 1902.

⁸ Selon la carte militaire

3. L'hydrographie.

La Meuse passe à l'Ouest de la commune. Elle formait un coude - les cartes accompagnant ce travail nous le montrent - mais, durant les dernières années le tracé de la rivière a été redressé assez considérablement ; selon les deux schémas de cette page, nous pourrions même dire que l'ancienne rive gauche est devenue l'actuelle rive droite.



4. Planimétrie :

a) qualité de l'eau de la Meuse :

acidité : 7,5 à 8,5 (p. H.)

dureté : 13 à 17° (t. H.)

variations : 6,5 à 26,5° C.

matière en suspension : 0 à 200 gr.

Oxygène dissous : mgr. De 4 à 14 par l.

b) débits :

Ayant déjà cité plusieurs chiffres précis dans l'introduction⁹, nous n'y reviendrons pas ; nous ajouterons seulement que la vitesse ordinaire pour un débit moyen est de 60cm. à 1 m. par seconde.

Pour l'eau potable, il y a lieu d'atteindre le 2^e gravier des alluvions de la Meuse, situé entre 7 et 10 mètres.

⁹ Voir page 14

5. Le site et l'habitat¹⁰

Nombre de logements : 1418.

Dont : - 283 maisons salubres, parmi lesquelles on trouve 2 maisons salubres mais surpeuplées.

- 618 maisons inconfortables, parmi lesquelles 38 surpeuplées.

En outre, il existe 358 maisons insalubres mais améliorables parmi lesquelles 53 surpeuplées et 149 maisons insalubres non améliorables, dénommées taudis, parmi lesquelles on trouve encore 9 maisons surpeuplées.

A titre indicatif, signalons qu'en 1840, la commune comptait 368 habitations - parmi lesquelles 44 faisaient partie de Barchon, commune aujourd'hui séparée de Cheratte.

La commune de Cheratte compte donc 102 maisons surpeuplées ; elle compte aussi 149 taudis, soit environ 1/10 du nombre total d'habitations.

6. Principales ressources naturelles.

Les principales ressources naturelles de la commune de Cheratte sont :

1. Les industries extractives qui employaient, au 31 décembre 1961, 1208 personnes¹¹.
2. L'agriculture et l'élevage, mais ils n'occupaient plus, le 31 décembre 1961, que 24 Cherattois, c'est-à-dire 19 hommes et 5 femmes¹².

7. Météorologie.

Le climat de Cheratte est celui du plateau de Herve et, en fait, celui de toute la Moyenne Belgique.

Les vents qui règnent habituellement sont ceux du sud-ouest, nord, nord-ouest.

Les pluies sont assez fréquentes et, pendant les mois de juin, juillet et août, il en va de même pour les orages.

8. Répartition des superficies.

Nous avons déjà parlé en détails de cette répartition p. 12, nous n'y reviendrons donc pas ici.

¹⁰ Ces renseignements nous ont été communiqués par Monsieur Josse, Secrétaire Communal

¹¹ Aujourd'hui, la plus importante de ces industries, le charbonnage du Hasard, occupe à Cheratte 220 inscrits en surface (dont 50 % de Belges), assez âgés (40- 60 ans) et exerçant parfois un second métier, et 1150 inscrits au fond (dont 12 % de Belges), plus jeunes (moyenne : 30 ans).

¹² Selon le recensement de la population d'après l'activité, le sexe et l'état social, au 31 décembre 1961 ; Ministère des Affaires Economiques, Institut National de Statistiques.

9. Voies de communication.

La Meuse est aujourd'hui enjambée par un monumental ouvrage d'art : l'autoroute qui relie depuis peu Anvers à Aix-la-Chapelle. Quelle évocation !

La Meuse, qui pendant des siècles fut le seul moyen de grande communication avec Visé, Maestricht, et des régions bien plus éloignées, passe, en semblant courber l'échine, sous le ruban de béton qui, par une tranchée artificielle, s'élance vers Barchon comme pour réunir à nouveau ce village à son ancien ban. De plus, l'autoroute Anvers - Aix-la-Chapelle croise à Cheratte l'autoroute Liège - Visé ; cette voie est venue doubler la route de l'Etat n° 43 (Liège - Visé) ; à Cheratte, sur cette route 43 circulent les autobus suivants :

- a - S.N.C.B. : n° 40 a (Liège - Wandre - Cheratte bas - Visé)

Remarques : ce service d'autobus est venu remplacer la ligne 40 (trains S.N.C.B.) qui, aujourd'hui, ne dessert plus, à la gare de Cheratte, que le trafic de marchandises. Cette voie de chemin de fer est cependant une voie extrêmement fréquentée ; beaucoup de trains venant de Liège et se dirigeant vers la Hollande et le nord de l'Europe passent par là. De plus, Cheratte se situe entre Liège – gares dont il est inutile de parler – et Visé, gare de triage assez importante; Liège-Visé, Visé-Hollande-Nord de l'Europe, Visé-Herbesthal-Europe centrale. Dans le trafic international de voyageurs, traversent Cheratte, par exemple : Maestricht-Visé-Liège, Amsterdam-Bâle-Genova, Düsseldorf-Avignon, Amsterdam-Avignon.

Quant au trafic de marchandises, signalons les nombreux wagons quittant le charbonnage de Cheratte pour rejoindre, par exemple, la Suisse¹³.

- Certains autobus de la ligne 40 a dont nous venons de parler desservent Cheratte-Hauteurs, ils empruntent le trajet Liège-Rabosée-Sarolay-Visé.

Les autobus de la ligne 40a, placent Cheratte à 12 minutes de Visé et à 27 minutes de Liège¹⁴.

- b – Société des Tramways Intercommunaux de Liège. (Autobus).

La ligne 6 (Liège – Herstal – Wandre – Cheratte) place Cheratte à 45 minutes de Liège¹⁵.

¹³ Rappelons que le charbon peut également s'écouler par le port privé (voir p.12). De ce port relativement important partent plusieurs embarcations, notamment pour Paris.

¹⁴ voir les chiffres cités p. 12

¹⁵ Idem

10. Centres d'attraction.

Grâce aux moyens de communication aisés - autoroutes, routes, autobus - le bassin industriel liégeois est le centre d'attraction principal de la région ; l'usine de Chertal attire également un certain nombre de travailleurs ; mais plusieurs autres travailleurs - surtout les femmes - se déplacent vers Herstal (Fabrique Nationale, A.C.E.C.). Quelques ouvriers se rendent même à Seraing. Quoiqu'il en soit, la très grande majorité des travailleurs trouve du travail à Cheratte même et, de plus, Cheratte reçoit de nombreux travailleurs venant de l'extérieur.

En ce qui concerne les loisirs, les deux grands centres d'intérêt sont évidemment les villes de Liège et de Visé, respectivement à moins de 30 et à moins de 15 minutes grâce aux nombreux autobus, l'une et l'autre étant à une dizaine de minutes en voiture. Les Cherattois peuvent d'ailleurs également se divertir dans leur commune, puisque Cheratte possède par exemple sa salle de cinéma, le "Select", où le "cinémascope" fut inauguré le 17 juillet 1959.

11. La forme de l'habitat.

L'évolution générale et surtout l'évolution économique de la commune expliquent clairement les différentes formes d'habitation que l'on rencontre à Cheratte. La commune ayant été jadis un centre rural, quelques fermes sont demeurées ; elles ne sont cependant plus guère nombreuses.

L'industrie qui s'est développée, principalement l'extraction du charbon, a doté Cheratte de maisons ouvrières et d'une cité-jardin. La proximité de la banlieue liégeoise et le site agréable de cette région de la vallée mosane ont fait naître un type d'habitation moderne, la villa.

Enfin, un type d'habitation plus moderne encore apparaît à Cheratte et pourrait s'apprêter à envahir Cheratte-Hauteurs, le "building".

a. la ferme.

Nous n'avons pas de grosses fermes dans cette région de la Basse Meuse. Nous ne trouvons tout au plus que quelques petites fermes, et une ferme relativement intéressante, la ferme Baltus que les plans d'aménagement épargneront, à Cheratte-Hauteurs.

Remarque :

Nous trouvons dans le village quelques maisons urbaines qui sont les corps de vieilles fermes, entièrement restaurés. Cependant, le travail est si parfait et d'allure tellement récente qu'il vaudrait mieux les classer parmi les maisons de type urbain, et ne leur accorder aucune place dans le chapitre traitant de l'archéologie.

b. la maison rurale.

C'est une maison simple ou maison d'ouvrier - ouvrier agricole ou semi-agricole, industriel ou semi-industriel. Cette maison possède un seul élément comportant logis, grange, ... sous un seul toit (maison uni-faîtière). La disposition n'est pas toujours la plus simple, mais elle est du moins la plus économique.

Remarque :

Il arrive que l'une de ces maisons rurales soit accompagnée d'une forge, d'un atelier, témoin d'une armurerie qui fut florissante et dont les derniers représentants sont toujours renommés. Nous y reviendrons plus loin dans des articles consacrés à l'armurerie et à la naissance d'une école d'armurerie à Cheratte.

c. le type industriel.

Cette petite maison possède un étage et a peu de profondeur. Le nombre de places est très limité. Généralement, elle est construite en briques mécaniques.

d. le type urbain.

Cette maison est plus vaste et faite de matériaux plus recherchés - pierres du pays – dans un souci de décoration et non pas seulement dans un but utilitaire.

e. la villa.

Construction moderne, la villa est utilisée soit comme lieu de résidence fixe, soit comme maison de campagne pour le "week-end" ou les vacances - cette formule est cependant moins fréquente -, et se dresse à Cheratte-Hauteurs.

C'est le mode d'habitation que l'on construit pour les personnes ayant un emploi dans la région liégeoise.

Nous pourrions supposer que ce type d'habitation est appelé à se multiplier ; Cheratte jouit en effet, grâce aux moyens de communication dont nous avons déjà parlé abondamment, d'une situation assez exceptionnelle ; de plus, n'oublions pas qu'il y a à Cheratte et dans les environs les plus immédiats de nombreuses industries, et que certains membres du personnel employé dans ces usines pourraient désirer faire construire une villa près de leur lieu de travail, dans un site relativement agréable. Cependant, nous avons interrogé Monsieur le Secrétaire Communal sur ce point et il nous a révélé que ce n'est pas dans cette ligne qu'ont été tracés les plans d'aménagement ; il nous a d'ailleurs aimablement communiqué ces plans que nous reproduisons en annexe. Selon ces plans, le type d'habitation qui est appelé à prendre le plus d'importance est :

f. le "building".

Aujourd'hui, un "building" se dresse déjà à Cheratte-Hauteurs, en face de la ferme Baltus. Ce "building" devrait être le premier d'une longue série de bâtiments qui compteront jusqu'à 14 et 16 étages, et qui se dresseront dans des lotissements séparés par de larges espaces verts servant de poumon. Quant aux garages, ils seront souterrains.

g. La cité-jardin.

Les six formes d'habitation que nous venons de commenter sont assez classiques, et ne sont pas particulières à Cheratte ; c'est ce qui explique que nous n'ayons pas jugé utile d'illustrer ce commentaire. Mais il en va tout autrement dans le septième type : la cité-jardin.

La cité-jardin ? Il s'agit de la Cité du Charbonnage. Elle abrite aujourd'hui 452 familles; à ces familles, il faut ajouter le nombre des travailleurs logeant à l'"hôtel des célibataires" : 180 environ ; nous avons donc un total d'à peu près 1500 habitants dans cette cité.

Nous présentons en p. 31 un extrait du "Plan Popp"; cet extrait nous montre, qu'à l'endroit où fut construite la Cité, n'existaient autrefois que des prairies.

Avant de poursuivre notre étude de la Cité, il convient que nous commentions quelque peu ce Plan Popp.

Au Sud, nous apercevons la "Ruelle du Curé"; la Rue du Curé est l'une des plus anciennes rues de la commune, et elle tient son nom de l'existence, jadis, du presbytère ; par ailleurs, c'est à l'Est de cette rue que se trouvait l'ancienne église de Cheratte, une église romane du XI^{ème} siècle qui fut démolie en 1838 "parce qu'elle était trop vieille". A l'heure actuelle, la Rue du Curé forme la limite Sud de la Cité.

Lorsque la Cité fut créée, le Charbonnage, pour bien prouver que ce quartier qu'il avait bâti était sa propriété, appliqua diverses mesures : il fit notamment clôturer la Cité ; une autre des mesures prises, consista en une numérotation des maisons de la Rue du Curé qui furent bâties sur le territoire de la Cité. Selon cette numérotation, la rue comprenait des numéros identiques pour des maisons différentes. Il y avait en effet deux maisons n° 1, deux maisons n° 2, deux maisons n° 3, et ainsi de suite : les maisons n° 1, 2, 3 ... de la partie de la Rue du Curé appartenant à la Commune, et les maisons n° 1, 2, 3 ... de la partie de la Rue du Curé appartenant au Charbonnage. Vous imaginez les difficultés que rencontraient les facteurs des Postes devant ce phénomène pour le moins original !

Plus tard, le Charbonnage se montra plus conciliant et accepta de faire commencer la numérotation de la partie de la Rue du Curé qui lui appartenait, au numéro 41. Nous étions en 1945. Le Service des Postes fut bien soulagé par cette décision.

Mais l'anecdote n'est est pas pour autant terminée :

le Château de Cheratte forme le coin de la Rue de Visé et de la Rue du Curé; l'un de ses derniers locataires fut Monsieur Césaró, un célibataire endurci qui, professeur de minéralogie et de trigonométrie à l'Université, loua le Château pendant de nombreuses années. En souvenir de cet homme, la Commune rebaptisa la Rue du Curé pour en faire la Rue Césaró; évidemment, c'est toujours le nom de Rue du Curé que le Charbonnage conservateur et "indépendant" fit maintenir pour la partie de la Rue située dans la Cité. Or, ces dernières années, la construction de l'autoroute Anvers - Aix-la-Chapelle nécessita l'expropriation des maisons de la Rue Césaró.

Extrait du Plan Popp



Cet extrait du plan Popp nous montre qu'à l'endroit où fut construite la Cité, n'existaient autrefois que des prairies. Au sud, nous apercevons la "Ruelle du Curé". Nous pouvons également observer la "Rue de Visé", l'emplacement du château de Cheratte et de la Houillère.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, l'ancienne Rue du Curé est constituée de deux rues différentes, dans le prolongement l'une de l'autre :

- d'une part, la Rue Césaro devenue pratiquement inexistante puisqu'elle ne sait plus posséder aucune maison ;
- d'autre part, la Rue du Curé, dont la numérotation des maisons commence au numéro 41.

Sur l'extrait du Plan Popp présenté p. 31, nous pouvons également observer la Rue de Visé, c'est l'emplacement de la "Houillère"¹⁶.

Comment les prairies se sont-elles muées en Cité ?

Le Charbonnage projeta de creuser un canal aboutissant à la Meuse, et devant lui permettre l'utilisation de celle-ci. Il commença par acheter la ferme (Andrien - Debouxhtay) qui se trouvait dans les prairies.

L'ancien charbonnage (1824 - 1877) possédait quelques maisons, encore visibles près du Château de Cheratte ; ces maisons, qui sont pour le moment des taudis, avaient été rendues nécessaires par l'obligation d'accueillir des travailleurs étrangers afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre, et elles avaient surtout hébergé des travailleurs allemands.



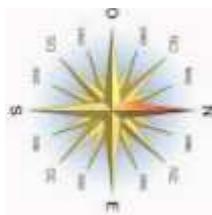
Maisons construites le long de la rue de Visé par le charbonnage, près du château de Cheratte.

¹⁶ A l'Est, sur l'extrait.

Mais, en 1920, une Cité était devenue nécessaire ; ce sont les prairies dont nous venons de parler, situées entre le Chemin de Fer, la Rue du Curé, le port projeté et la Meuse, qui furent choisies.

"Le mois de Mars (1923) la Société de Charbonnage du Hasard commença de grands travaux pour la construction d'une Cité-Jardin devant abriter plusieurs centaines de familles, et d'un canal devant mettre Cheratte au nombre des ports de navigation fluviale"¹⁷.

Plan de la Cité-Jardin de la Commune de Cheratte



¹⁷ CURE DE CHERATTE, liber memorialis, année 1923.



Procession dans le quartier du charbonnage (le Vinâve), début juillet
(Document aimablement prêté par Monsieur l'abbé Fossoul, révérend curé de Cheratte ND)

En 1925, la Cité prenait forme et la procession y circulait pour la première fois :

"La Procession de Juillet circula pour la première fois dans le nouveau quartier bâti par le Charbonnage. De plus en plus ces maisons se peuplent, et, bien que tout ne fut pas absolument terminé, à la demande de la Direction du Charbonnage - qui promît d'y faire un reposoir à partir de l'année prochaine - il fut décidé que la Procession y passerait..."¹⁸

René Henry, Directeur du Charbonnage à l'époque, est le créateur de la Cité.

S'étant réfugié en Angleterre, pendant la guerre 1914-1918, Monsieur Henry en a ramené la "manie anglaise". C'est ainsi qu'il a importé à Cheratte, en plus des nombreuses machines anglaises, ce qui engendra les principales particularités de la Cité :

dans la Cité, phénomène certainement unique dans nos régions, l'ouverture des fenêtres se fait vers l'extérieur et non vers l'intérieur ; ce système présente, entre autres avantages, un gain certain de place dans les pièces. Autre caractéristique des fenêtres "style anglais" de la Cité, battants et traverses sont en métal, afin de pouvoir résister à l'attaque des ... sels marins ! En outre, autre élément surprenant et exceptionnel pour l'époque, chaque maison a été équipée de raccords d'eau, d'électricité et... même d'égouts !

La Cité présente en outre une exceptionnelle variété d'arbres. Dans ce véritable Musée de l'Arbre, nous pouvons même admirer des érables de Virginie, des peupliers feuillus, ... ; chaque quartier de

¹⁸ CURE DE CHERATTE, liber memorialis, année 1925.

la Cité possède son espèce d'arbre. De plus, il y a cinq ans à peine, deux arbres se dressaient encore majestueusement ... au milieu de la route !



Jusqu'en 1938-1939, il y eut, dans la Cité, des concours de jardinets avec remise de prix et de diplômes.

Pendant de nombreuses années, à certaines heures, les barrières de la Cité se fermaient, et ceux qui ne résidaient pas dans le complexe étaient étrangers à cette propriété privée. Dernièrement, un transporteur hollandais renversa la barrière de l'entrée et celle-ci ne fut pas rétablie, seule une inscription indique que nous pénétrons dans une propriété privée.



La Cité eut longtemps sa police - des gardiens choisis par le Charbonnage - et son service d'entretien; tout fut fort bien entretenu, les gardes circulaient : c'était l'époque des concours de jardinets et chacun était fier de sa parcelle ; mais la guerre est venue, la route s'est affaissée, l'entretien ne fut plus assuré, les gardes devinrent de moins en moins nombreux puis inexistants, et aujourd'hui la Cité se dégrade petit à petit.

René Henry avait trouvé le modèle de sa Cité en Angleterre, ajoutons que pour le port, qui fut mis en service en 1926, c'est lors d'une visite aux mines de Lorraine que l'idée lui en est venue. Le "père" de la Cité est mort en 1949, à l'âge de 76 ans.

MAISONS DE LA CITE-JARDIN





Remarquons sur cette photographie :

- la fenêtre ouverte vers l'extérieur,
- les battants et traverses métalliques conçus pour résister aux sels marins.



Les érables de Virginie
devant l'Hôtel des Célibataires



12. Remarques.

a) loisirs des étrangers.

En plus des loisirs dont disposent les Belges, et que nous avons cités p. 28, les étrangers jouissent de quelques autres spectacles : certaines communautés organisent en effet des films, ..., s'adressant à leurs ressortissants.

b) le Canton.

Cheratte fait partie du Canton de Dalhem – voir renseignements p. 10.

Or, la communication entre Cheratte et Dalhem est très malaisée ; il n'y a par exemple pas d'autobus circulant entre ces deux communes, et les seuls moyens de transport que l'on puisse employer sont l'automobile, ou le vélo !

Un avenir VISÉTOIS ? Pour cette raison, il serait question qu'un jour, Cheratte fasse partie d'un canton dont le centre serait VISÉ.

c) à propos de la rectification du cours de la Meuse.

Nous avons parlé, p. 25, de la rectification du cours de la Meuse. Avant cette rectification, les inondations étaient fréquentes à Cheratte.



L'une des nombreuses inondations de Cheratte (février 1910)
(document appartenant à la famille Gotfryd)

Témoin de l'une des autres inondations de Cheratte, l'extrait du Liber memorialis que nous vous proposons¹⁹ :

"De nouvelles inondations plus terribles que jamais ont marqué la fin de l'année. Le 31 décembre 1925 les eaux atteignaient 53 cm dans l'église. D'immenses dégâts furent causés dans toute la paroisse. La générosité des compatriotes, apporta quelque secours par l'organe d'un Comité tripartite. La Croix-Rouge secondée par quelques Messieurs du Cercle fit face aux premières nécessités. Des secours furent également remis de la part de S. Gr. Mgr. L'Evêque, et même de N.S.P. le Pape, ainsi qu'une participation dans le produit des collectes ordonnées par Mgr l'Evêque..."



A remarquer : l'eau atteint le poitrail du cheval !
(Document aimablement prêté par Monsieur l'abbé Fossoul)

d) complément d'hydrographie.

Cheratte est longée :

par la Meuse, à l'Ouest,
par le ruisseau de Bolland à l'Est.

La commune est traversée par le ruisseau de Ste-Julienne.

Cheratte compte en outre quelques fontaines.

¹⁹ CURE de CHERATTE, liber memorialis, année 1925.